

PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT6248637

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT	
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME	
CONVEYING PARTY DATA		
	Name	Execution Date
	ZODIAC SEATS FRANCE	11/05/2018
RECEIVING PARTY DATA		
Name:	SAFRAN SEATS	
Street Address:	61 RUE PIERRE CURIE	
City:	PLAISIR	
State/Country:	FRANCE	
Postal Code:	78370	
PROPERTY NUMBERS Total: 2		
Property Type	Number	
Patent Number:	7156346	
Patent Number:	7168658	
CORRESPONDENCE DATA		
Fax Number:	(206)224-0779	
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>		
Phone:	206-682-8100	
Email:	EFILING@COJK.COM	
Correspondent Name:	JOHN D. DENKENBERGER	
Address Line 1:	CHRISTENSEN O'CONNOR JOHNSON KINDNESS PLLC	
Address Line 2:	1201 THIRD AVENUE, SUITE 3600	
Address Line 4:	SEATTLE, WASHINGTON 98101	
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	CSAL-5-54656	
NAME OF SUBMITTER:	JOHN D. DENKENBERGER	
SIGNATURE:	/John D. Denkenberger/	
DATE SIGNED:	08/13/2020	
	This document serves as an Oath/Declaration (37 CFR 1.63).	
Total Attachments: 10		
source=54656 Change of Name#page1.tif		
source=54656 Change of Name#page2.tif		
source=54656 Change of Name#page3.tif		

source=54656 Change of Name#page4.tif
source=54656 Change of Name#page5.tif
source=54656 Change of Name#page6.tif
source=54656 Change of Name#page7.tif
source=54656 Change of Name#page8.tif
source=54656 Change of Name#page9.tif
source=54656 Change of Name#page10.tif

ZODIAC SEATS FRANCE
"Société anonyme" with a capital of 20.000.000 euros
Head Office : 61, rue Pierre Curie – 78370 Versailles
515 450 088 R.C.S. VERSAILLES

**EXCERPT FROM THE MINUTES OF ORDINARY GENERAL MEETING AND OF THE
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
OF NOVEMBER 5, 2018**

The year two thousand and eighteen
On November 5,
At 10:00 a.m.,

The shareholders of ZODIAC SEATS FRANCE (the "Company") met first in a General Meeting and then in an Extraordinary General Meeting (each of the meetings being hereinafter referred to as the "General Meeting") upon notice from the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors") sent by registered letter with acknowledgement of receipt on October 20, 2018 to each of the shareholders of the Company.

(...)

AGENDA OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

- approval of the change of corporate name of the Company ;
- modification of the heading and of Article 3 (CORPORATE NAME) of the Articles of Association and approval of the updated Articles of Association of the Company

(...)

The President declares the meeting open.

As no one asks to speak, the President puts successively to the vote the following resolutions :

(...)

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

FIRST DECISION

Approval of the change of the corporate name of the Company

The General Meeting, deliberating in accordance with the quorum and majority requirements for extraordinary general meetings, taking note of the need to change the Company's name as part of the integration into the Safran Group following the acquisition by the latter of the control of Zodiac Aerospace on February 13, 2018, resolves to adopt "Safran Seats" as the Company's new corporate name.

Votes for : 776.500
Votes against : 0
Abstentions : 0

This resolution is adopted by a majority of the shareholders present or represented.

SECOND DECISION

Amendment of the heading and of article 3 of the Articles of Association of the Company

The General Meeting,
voting under the quorum and majority conditions required for extraordinary general meetings,
having considered the draft amended Articles of Association of the Company,
resolves to update the Articles of Association to reflect the change in the Company's corporate name.
resolves to change the heading of the Articles of Association which will now read as follows:

"SAFRAN SEATS
Société Anonyme with a capital of 20.000.000 Euros
Head office :
61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES"

Resolves to amend the article "CORPORATE NAME" to read as follows :

"Article 3 -- CORPORATE NAME

The Company's name is "SAFRAN SEATS"."

Votes for : 776.500
Votes against : 0
Abstentions : 0

This resolution is adopted by a majority of the shareholders present or represented.

(...)

Of all the above, these Minutes have been drawn up, which have been signed by the members of the Board.

Mrs. Irène CAMBOURAKIS
President

Mr. Armand SAULAIS
Secretary

ZODIAC SEATS FRANCE
Société anonyme au capital de 20.000.000 euros
Siège social : 61, rue Pierre Curie – 78370 Versailles
515 450 088 R.C.S. VERSAILLES

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 5 novembre,
A 10 heures,

Les actionnaires de ZODIAC SEATS FRANCE (la « Société ») se sont réunis d'abord en assemblée générale ordinaire puis en assemblée générale extraordinaire (chacune de ces assemblées étant désignées ci-après l'« Assemblée Générale ») sur convocation du Conseil d'Administration de la Société (le « Conseil d'Administration ») adressée par lettre recommandée avec accusé de réception le 20 octobre 2018 à chacun des actionnaires de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Irène CAMBOURAKIS, dûment habilitée à représenter la société Zodiac Aerospace (le « Président »).

Aucun autre actionnaire n'étant présent, il ne sera pas procédé à la constitution du bureau.

Monsieur Armand SAULAIS est désigné comme secrétaire (le « Secrétaire »).

Le commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Ernst & Young, dûment informé, n'a pas formulé d'observations.

Les représentants du Comité d'entreprise de la Société, dûment informés, sont absents.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 776.500 actions sur les 776.522 actions ayant le droit de vote.

Le Président déclare alors que l'Assemblée Générale, étant composée d'actionnaires représentant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- le rapport du Président ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes de la Société ;
- la feuille de présence ;

- le texte des projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale (ordinaire puis extraordinaire) ;
- la lettre de démission de Monsieur Eric Manzon de son mandat d'administrateur ;
- les statuts actuels de la Société ; et
- le projet de statuts mis à jour de la Société,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle alors que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- acceptation de la démission de Monsieur Eric Manzon de son mandat d'administrateur ;
- nomination de Monsieur Pierre-Jean Flores en tant que nouvel administrateur.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- approbation du changement de dénomination sociale de la Société ;
- modification de l'en-tête et de l'article 3 (DENOMINATION) des statuts et approbation des statuts mis à jour de la Société ;
- modification des articles 18 (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) et 19 (DIRECTION GENERALE) des statuts de la Société ;
- questions diverses ;
- pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Manzon de son mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

prend acte et accepte la démission de Monsieur Eric Manzon de son mandat d'administrateur qui prendra effet à compter de la nomination d'un nouvel administrateur par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires conformément à sa lettre de démission en date du 16 octobre 2018 dont il a été donné lecture en séance.

Votes pour : 776.500

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Pierre-Jean Flores en tant que nouvel administrateur

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

prenant acte de la nécessité de remplacer Monsieur Eric Manzon et de nommer en conséquence un nouvel administrateur,

décide de nommer Monsieur Pierre-Jean Flores en tant que nouvel administrateur de la Société.

Votes pour : 776.500

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation du changement de dénomination sociale de la Société

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

prenant acte de la nécessité de modifier la dénomination sociale de la Société dans le cadre de l'intégration au sein du groupe Safran faisant suite à l'acquisition par cette dernière du contrôle de Zodiac Aerospace intervenue le 13 février 2018,

décide d'adopter « Safran Seats » comme nouvelle dénomination sociale de la Société.

Votes pour : 776.500

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification de l'en-tête et de l'article 3 des statuts de la Société

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés de la Société,

décide de mettre à jour les statuts pour acter le changement de dénomination sociale de la Société.

décide de modifier l'en-tête des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

**« SAFRAN SEATS
Société Anonyme au capital de 20.000.000 Euros
Siège social :
61, rue Pierre Curie, 78370 PLAISIR
515 450 088 RCS VERSAILLES »**

décide de modifier l'article 3 « DENOMINATION » qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 3 – DENOMINATION

La Société a pour dénomination sociale « SAFRAN SEATS ». »

Votes pour : 776.500

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIÈME DÉCISION

*Modification des articles 18 (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) et
19 (DIRECTION GENERALE) des statuts de la Société*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

prenant acte de la nécessité de clarifier les modalités d'exercice de la direction générale de la Société, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une personne physique portant le titre de Directeur Général,

après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés de la Société,

décide :

- la modification de l'article 18.2 des statuts comme suit :

« 2. Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Lorsque le président du conseil d'administration assume également la direction générale de la société, il dispose des pouvoirs conférés au directeur général par l'article 19 des statuts.

Le Président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes. »

- la modification de l'article 19.1 des statuts comme suit :

- « 1. *Au choix du conseil d'administration, la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Celui-ci ne peut être âgé de plus de 75 ans ; lorsqu'il atteint cette limite d'âge il est réputé démissionnaire d'office.* »

Votes pour : 776.500

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Votes pour : 776.500

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau.



Madame Irène CAMBOURAKIS
Président



Monsieur Armand SAULAI
Secrétaire

(Partial English translation)

Registry of the Commercial Court of Versailles
1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 Versailles Cedex

Management No. 2018804486

Kbis Excerpt

EXTRACT OF MAIN REGISTRATION IN THE TRADE AND COMPANIES REGISTER

Updated on November 12, 2018

IDENTIFICATION OF THE BODY CORPORATE

<i>Identification number:</i>	515 450 088 R.C.S. Versailles
<i>Date of registration:</i>	14/09/2018
<i>Transfer from</i>	R.C.S. of Châteauroux
<i>Original registration date :</i>	01/06/2005
<i>Company name:</i>	SAFRAN SEATS
<i>Legal Form:</i>	Société anonyme
<i>Corporate capital of:</i>	20 000 000,00 Euros
<i>Address of head office:</i>	61 Rue Pierre Curie 78370 Plaisir
<i>Duration of the company:</i>	Until 27/11/2032
<i>Financial year end :</i>	December 31

(...)

Extrait Khis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 12 novembre 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	515 450 088 R.C.S. Versailles
<i>Date d'immatriculation</i>	14/09/2018
<i>Transfert de</i>	R.C.S. de Châteauroux
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	01/06/2005
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SAFRAN SEATS
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	20 000 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	61 Rue Pierre Curie 78370 Plaisir
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/11/2032
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	MASCRE Vincent
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 25/03/1958 à Paris 16
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	13 rue du 11 Novembre 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	KREMER Paul
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 04/04/1961 à Caen (14)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	8B avenue Gabriel 78170 La Celle Saint-Cloud

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	MASCRE Vincent
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 25/03/1958 à Paris 16
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	13 rue du 11 Novembre 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	FLORES Pierre-Jean
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/11/1957 à ORAN (ALGERIE)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	33 Rue Gabriel Péri 78210 SAINT CYR L'ECOLE

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	ERNST & YOUNG AUDIT
<i>Adresse</i>	1 - 2 place des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	AUDITEX
<i>Adresse</i>	1 - 2 place des Saisons - Paris 92400 Courbevoie

Greffé du Tribunal de Commerce de Versailles

I PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 Versailles CEDEX

N° de gestion 2018B04486

Immatriculation au RCS, numéro

377 652 938 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

61 Rue Pierre Curie 78370 Plaisir

Activité(s) exercée(s)

Etudes de tous procédés et matériels concernant l'aéronautique et la métallurgie, la fabrication, l'achat, la vente de tous articles quelconques bruts ou manufacturés et plus particulièrement intéressant l'aéronautique et la métallurgie.

Date de commencement d'activité

10/04/2017

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Précédent exploitant

Dénomination

ZODIAC SEATS FRANCE

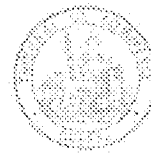
Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Châteauneuf

Le Greffier



C. Plant

FIN DE L'EXTRAIT